

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2017

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le jeudi 18 mai 2017 à 20h00 dans la petite salle annexe en face de la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 7 avril 2017 ;
- Approbation du projet pour la réfection du réseau d'eaux usées dans le bourg ;
- Piscine : Organisation, Tarifs, régies.
- Convention avec le SDEG : Eclairage sportif;
- Questions diverses;

Présents : Mmes DERRAS Michèle, TABEAUD Laurence, O'SULLIVAN Sylvie, BRISARD Sylviane
MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, RYCKEBUS Thierry, DUCOURET Philippe
FRETILLERE Thierry

Absents excusés : Mmes PINET Laurence, TIJOU Mathilde, JOLY Paulette ; MM. DUCHAMBON
Sébastien, GILLARDEAU Michael, GODINEAU Thomas

Pouvoirs : M. GODINEAU Thomas à M. DUBUISSON Pascal
Mme PINET Laurence à Mme DERRAS Michèle
Mme JOLY Paulette à M. BAUDET Joël

Madame BRISARD Sylviane a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire commence par informer les membres présents des activités en cours.

- Mme DERRAS est en discussion avec CALITOM pour faire enlever des pneus qui ont été déposés depuis plusieurs années, sauvagement dans un bois à Négret. Malheureusement compte tenu de la quantité il semble difficile de les faire enlever en une seule fois.
- Des balises ont été installées, cette semaine, dans la rue du Farnaud, à proximité de l'intersection avec la rue de l'Age, afin d'éloigner les camions des habitations. Cette mesure fait suite à la demande d'un riverain excédé par les poids-lourds qui accrochent régulièrement ses dalles.

Monsieur le Maire craint pour la longévité de cette signalétique.

- Monsieur BAUDET informe qu'il a rencontré M. François Bonneau, président du Conseil Départemental, ce jour. Il en a profité pour relancer l'étude du barreau dans le cadre de l'aménagement du bourg.
- La journée d'information sur le projet éolien de St CLAUD a eu lieu le samedi 13 mai à la salle annexe. Différents espaces (pro-éolien, anti-éolien, porteur du projet, mairie de ST CLAUD...) permettaient aux visiteurs d'avoir des éléments sur l'étude en cours, le but étant de permettre à chacun de se forger une opinion.

Cette exposition s'est bien déroulée malgré une faible fréquentation.

- La réunion de chantier pour l'église a eu lieu ce jour. Monsieur DUBUISSON expose qu'il a fait part du mécontentement de la commune concernant les travaux effectués par l'entreprise DAGAND. En effet les travaux sur les contreforts se sont avérés beaucoup plus conséquents que ce qui avait été diagnostiqué. Les deux contreforts ont été déjointés avant d'informer la mairie sur l'étendue des travaux à effectuer. M. le Maire exprime son agacement devant la lenteur de l'exécution des travaux et le fait d'être mis devant le fait accompli.

Il a été décidé pour cette tranche de maçonner les contreforts et que leur jointement sera effectué dans la seconde tranche afin d'en réduire le coût pour cette année.
Des vitraux vont être démontés pour effectuer des essais.
La prochaine réunion est prévue dans 3 semaines.

- Salle des fêtes :
M. BAUDET expose que le dossier de déclaration préalable est en instruction. Les pompiers ont validé la demande. L'architecte a fourni des croquis supplémentaires sollicités par l'ABF.
- City Stade :
M. BAUDET expose que le bon de commande a été signé avec la société PCV.
La piste en périphérie a été supprimée de même que les buts brésiliens. En ce qui concerne l'aire de jeux, le parcours Indiana a été modifié, le choix s'est porté sur les balançoires, et la tour avec le toboggan.
Le complexe devrait être installé courant juillet 2017.
Il ajoute que des travaux de pluvial sont nécessaires afin de supprimer les eaux de ruissellement qui se déversent sur l'ancien terrain de tennis, lieu d'implantation du terrain multi-sports. Le coût est estimé à 2900 €.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2017

M. le Maire présente le compte rendu de la séance précédente du 7 avril 2017, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal par mail, et demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Adopté à l'unanimité

II. Approbation du projet relatif aux travaux de mise en séparatif partielle du réseau d'assainissement de la rue François Daigueplats.

M. le Maire expose que le bureau d'études IDDEEO chargé de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du réseau d'eaux usées dans le bourg a présenté le dossier du projet lors d'une réunion.

Il informe que lors de celle-ci des modifications à apporter ont été demandées comme suit :

- Raccordement du réseau de refoulement provenant de Champlape sur la nouvelle canalisation ;
Prévoir un regard de visite où un déversoir d'orage sera réalisé pour débordement des eaux claires vers l'ancien réseau en cas de forte pluie ;
- Raccordement sur la place Sadi Carnot des maisons n°7 et 8 sur la nouvelle canalisation.
- Pour les travaux futurs liés à l'aménagement du bourg, il est nécessaire de :
 - o Anticiper le raccordement de la rue Victor Hugo (les eaux pluviales seront déconnectées ultérieurement) à la nouvelle canalisation
 - o Anticiper le raccordement de la rue Gambetta : des tests seront effectués pour valider le peu de pluvial,

- Anticiper le changement de fonctionnement du regard de visite de la place Sadi Carnot. L'objectif étant de supprimer les eaux pluviales de la rue F. Daigueplats lors de l'aménagement du bourg afin que dès les premières pluies le pluvial s'écoule dans le milieu naturel via le déversoir d'orage actuel situé sous le garage.

Il rappelle qu'une convention de groupement de commandes a été signée avec le SIAEP Nord-Est Charente pour que les travaux soient réalisés en tranchée commune avec les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable.

Le coordonnateur du groupement de commande étant la commune de SAINT-CLAUD.

Il ajoute que les travaux doivent commencer début octobre 2017.

Adopté à l'unanimité

III. Ouverture de la piscine.

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} avril 2017 la Communauté de Communes de Charente Limousine a transféré le fonctionnement de la piscine de ST CLAUD à la commune.

Il annonce que la piscine de ST CLAUD sera ouverte du 1^{er} juillet au 3 septembre 2017, du mardi au dimanche de 10h à 13h et de 15h à 19h, et qu'il convient de fixer les tarifs pour cette nouvelle saison.

Il propose de suivre les montants appliqués à la piscine communautaire de Chasseneuil et souhaite une carte réservée aux habitants de SAINT-CLAUD avec un tarif préférentiel comme suit :

- Carte d'abonnement adulte de 10 entrées : 15.00 € ;
- Carte d'abonnement enfant de 10 entrées : 12.00 € ;
- Entrée adulte : 2.00 € ;
- Entrée enfants (7 -18) : 1.40 € ;
- Visiteur : 1.00 € ;
- Enfants de moins de 7 ans GRATUIT ;
- Pour les habitants de ST CLAUD :
 - Carte préférentielle 20 entrées adulte et enfant : 20 € ;

Il ajoute que des travaux de réfection seront réalisés avant l'ouverture (carreaux à changer, vérification de l'étanchéité au niveau des goulottes).

Recrutement d'emplois saisonniers.

Monsieur le maire explique au conseil qu'en raison de l'ouverture de la piscine, il y a lieu, de créer des emplois saisonniers à compter du 1er juillet et jusqu'au 3 septembre 2017 :

- de maître-nageur à temps complet ; la rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe – catégorie B au 1er échelon de son grade, soit indice brut : 442 indice majoré 389.
- d'agent d'accueil à temps complet ; la rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire d'adjoint technique territorial – catégorie C au 1er échelon de son grade, soit indice brut : 347 indice majoré 325.

Un entretien préalable avec les candidats aura lieu avant le recrutement.

Régie de recettes

Il est nécessaire d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des entrées à la piscine municipale de SAINT-CLAUD. Celle-ci fonctionnera pendant la période estivale d'ouverture de la piscine municipale;

Adopté à l'unanimité.

IV. Convention avec le SDEG pour les travaux et l'entretien de l'éclairage des installations sportives

Monsieur le Maire expose que la Commune a transféré au Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public. Les collectivités qui le souhaitent peuvent également transférer l'entretien et les travaux de l'éclairage des installations sportives moyennant une contribution annuelle par projecteur.

Il propose de signer la convention définissant les conditions d'intervention du SDEG 16 concernant l'éclairage des installations sportives.

Adopté à l'unanimité

V. Questions diverses;

• Plan de lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire expose que depuis 2012 le Département de la Charente s'est engagé dans la lutte contre le frelon asiatique, et a mis en place chaque année, depuis lors, un dispositif de destruction des nids destiné à l'ensemble de la population charentaise, en partenariat avec les communes volontaires.

En 2016, la maîtrise des destructions des nids de frelons était assurée par les communes, avec le soutien financier du Département.

Pour l'année 2017, le Département se désengage de cette lutte, et ne reconduit pas ce dispositif, qui s'avère non efficace pour réguler la population de ces insectes.

Monsieur BAUDET demande au conseil de se prononcer sur l'engagement de la commune pour cette année.

Il est décidé de maintenir le dispositif actuel de destructions de nids actifs de frelons asiatiques du 15 juin au 15 octobre avec une participation financière des particuliers à hauteur de 50% du montant de l'intervention ;

Les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques devront le signaler en mairie.

La commune aura la charge de :

- vérifier qu'il s'agit bien d'un nid actif de frelons asiatiques,
- faire intervenir une entreprise de désinsectisation.

L'entreprise devra émettre deux factures, une à l'encontre de la commune l'autre à l'encontre du particulier ;

Adopté à l'unanimité.

- **Financement BAFA**

Monsieur le Maire expose que M. REDOIS Anthony intervenant dans le club de football de ST CLAUD, l'a informé qu'il souhaitait passer son BAFA et l'a sollicité pour une participation financière de la commune.

Il précise qu'un tel financement ne peut se faire que dans le cas d'une prise en charge d'une formation d'un collaborateur occasionnel du service public. Il convient au préalable de signer une convention de bénévolat dans le cadre des activités périscolaires.

Cependant, le maintien des activités périscolaires n'étant pas certain pour la rentrée scolaire 2017, il demande au conseil de se positionner.

Compte tenu de l'incertitude sur le maintien des activités périscolaires septembre 2017, la demande est rejetée.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h15.